

DÉCLARATION

Conformément aux décrets de S. S. Urbain VIII, nous déclarons qu'il ne faut accorder qu'une foi purement humaine à tous les faits qui sont rapportés dans cet ouvrage. En outre nous déclarons que nous soumettons, sans aucune restriction et de la manière la plus absolue, au jugement du Souverain Pontife tout ce que contiennent ces pages. S'il nous arrive notamment d'employer certaines expressions, comme celles de « saints, » de « bienheureux, » de « martyr, » nous déclarons simplement suivre en cela notre opinion personnelle, sans vouloir prévenir les jugements du Saint-Siège.
